

Interpellation

Quelle stratégie et quelle politique de stationnement à Cossonay ?

Cossonay, le 22.11.2023

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Dans les préavis No 13/2023 et 14/2023 relatifs à l'arrêté d'imposition communal et au budget pour 2024, nous apprenons que la Municipalité prévoit d'investir des montants importants pour la réalisation d'au moins trois nouveaux parkings publics dans la commune, à savoir :

- Parking Piscine
- Parking En Marche
- Parking EMS

La population et certains membres du Conseil communal ont été étonnés d'apprendre l'existence de ces projets prioritaires par le biais du préavis relatif aux impôts et au budget et sachant qu'aucune mention n'en est faite dans le programme de législature. Dans l'absolu, cela va même à l'encontre de l'objectif de « mettre plus de nature dans la commune ».

Il est évident que le trafic routier et le parcage à Cossonay sont des sujets qui interpellent la population. Afin que le législatif puisse appréhender les préavis à venir avec toutes les informations nécessaires et avoir une vision claire sur les intentions de la Municipalité, il serait bienvenu que celle-ci présente la situation actuelle du stationnement dans la commune et explicite sa stratégie et ses objectifs en la matière. A noter que l'élaboration d'une stratégie de stationnement fait partie des tâches des communes selon le plan directeur cantonal (voir pages 87-88 de la mesure A25).

Nous souhaitons donc obtenir des informations aux questions suivantes:-

1. Une stratégie de stationnement pour Cossonay existe-t-elle ? Si non, la Municipalité a-t-elle l'intention d'en élaborer une et de la présenter au Conseil ?
2. Combien y a-t-il de voitures immatriculées dans la commune et pour quel nombre de places publiques/privées ?
3. Quel est le taux d'utilisation des parkings publics durant les heures ouvertes, la nuit et le week-end ?
4. Quels sont les objectifs de la Municipalité en termes de places de parking à Cossonay ?
5. Une révision de la politique de stationnement est-elle prévue ? Si oui, sous quelle forme (pose de barrière à l'entrée des parkings payants, révision des tarifs ou des durées de stationnement...) ?

Nous sommes conscients que Cossonay se trouve dans une situation délicate comme centre régional traversé par plusieurs routes cantonales très fréquentées. L'accès aux infrastructures telles que la piscine ou la zone sportive doit être garanti. Cependant, nous constatons que les parkings communaux situés à proximité des infrastructures sont aussi occupés par des personnes ou des entreprises qui ne les utilisent pas. Il est par exemple possible de stationner gratuitement un véhicule à la zone sportive pendant 7 jours. Une simple augmentation du nombre de places de stationnement sans mesure d'accompagnement risque de générer davantage de nuisances sans pour autant améliorer l'accès à celles et ceux qui en ont besoin. Une stratégie pragmatique de mobilité et de stationnement et une politique de parcage ciblée sont donc nécessaires pour octroyer aux voitures la place nécessaire dans la commune mais en la recouvrant le moins possible sous le bitume.

Steve Corminboeuf



Yannick Maury



Thomas Sigrist

